

Livret sur les affaires et les finances de la FCFDU 2024

23 JUILLET 2024, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

ORDRE DU JOUR | RÈGLES PERMANENTES | MODIFICATIONS DE RÈGLEMENTS | DOCUMENTS
FINANCIERS | RAPPORTS

Préparé pour l'AGA 2024 de la FCFDU

Programme de l'AGA et de la conférence de la FCFDU

Lundi 22 juillet 2024	Session	Salle
14h00-17h30	Ouverture de la table d'inscription	Couloir du deuxième étage
15h00-17h30	Charitable Trust Boutique	Northcote
15h00-17h30	Pieces 4 Peace	Rundle
15h00-16h00	Session pour les nouvelles participantes	Rowland
16h00-17h00	Formation à la plateforme de vote	Rowland
17h00-18h00	Heure du cocktail	Angus Shaw/William Tomison
18h00-21h00	Souper / Cérémonie d'ouverture / Remise des prix	Angus Shaw/William Tomison
Mardi 23 juillet 2024	Session	Salle
8h00-8h45	Ouverture de la table d'inscription	Couloir du deuxième étage
Ouvert pendant le déjeuner, le dîner et les pauses.	Charitable Trust Boutique	Northcote
Ouvert pendant le déjeuner, le dîner et les pauses.	Pieces 4 Peace	Rundle
9h00-12h00	Session administrative et élections de l'AGA	Angus Shaw/William Tomison
13h30pm-17h00	Session politique	Angus Shaw/William Tomison
18h00-21h00	Souper et conférencière du Charitable Trust	Angus Shaw/William Tomison
Mercredi 24 juillet 2024	Session	Salle
Ouvert pendant le déjeuner, le dîner et les pauses.	Charitable Trust Boutique	Northcote
Ouvert pendant le déjeuner, le dîner et les pauses.	Pieces 4 Peace	Rundle
9h00-10h15	Ouverture/Dr. Patricia et Janice Makokis	Angus Shaw/William Tomison
10h30-12h00 (Concurrent)	Atelier du John Humphrey Centre	Rowland
10h30-12h00 (Concurrent)	Pembina Institute	Angus Shaw/William Tomison
13h30-14h30	Jake Stika	Angus Shaw/William Tomison
14h30-15h30	Puneeta McBryan	Angus Shaw/William Tomison
15h45-17h00	Discours de clôture : Kathryn LeBlanc	Angus Shaw/William Tomison
17h30-	Souper organisé par le Comité local d'organisation - S'inscrire en cliquant sur le lien →	www.https://www.cfuwedmonton.org/2024cfuwagm-lac

Remarque : Angus Shaw/William Tomison est également connu sous le nom de « Ballroom ».

TABLE DES MATIÈRES

LETTRES DE BIENVENUE

Présidente nationale de la FCFDU	3
Présidente de l'IAW	4
Présidente de la GWI	5
Maire d'Edmonton	6
Député, Edmonton-Centre	7
Lieutenante-gouverneure de l'Alberta	8
Première ministre de l'Alberta	9

DOCUMENTS OPÉRATIONNELS

Renseignements généraux sur la séance administrative	10
Ordre du jour provisoire de l'AGA	12
Règles permanentes proposées pour l'AGA de 2024	14
Élection du conseil d'administration de 2024 à 2026 : Candidates	18
Modification de règlements de la FCFDU proposée	19

RAPPORTS FINANCIERS

Rapport de la vice-présidente des finances	25
États financiers audités de la FCFDU	27
Budget d'exploitation provisoire de 2024-2025	28
Guide explicatif du budget d'exploitation de 2024-2025	32
Fonds de réserve proposé de 2024-2025 et guide explicatif	36

RAPPORTS INFORMATIFS

Rapport de la trésorière adjointe de GWI	37
Rapport du Charitable Trust	38



**Salutations de Joy Hurst,
Présidente nationale de la FCFDU**

J'ai le plaisir de vous accueillir à Edmonton, située sur le territoire du Traité 6 et capitale de l'Alberta. Cet événement est particulièrement spécial car il marque notre premier événement en personne depuis 2019 et il célèbre le 105e anniversaire de la FCFDU. En outre, il s'agit de l'AGA inaugurale qui comprend un élément de conférence ouvert aux organisations externes.

Une bienvenue particulière est souhaitée aux déléguées votantes qui participeront aux processus de prise de décision administrative et politique de notre organisation. Nous pouvons être fières d'être membres d'une organisation qui a une longue histoire d'activisme et qui se consacre à l'amélioration de la vie des individus et des communautés. La CFUW-FCFDU est véritablement un espace où le potentiel est réalisé, comme en témoignent le million de dollars que nous consacrons au financement de l'éducation, l'impact de nos activités de défense des intérêts et l'épanouissement personnel de nos membres.

Au nom du conseil d'administration national, je remercie sincèrement le comité local d'organisation, présidé par Vicky Grabb, vice-présidente de la région des Prairies, et composé de membres de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.

Je vous invite à explorer Edmonton et à rencontrer d'autres femmes de tous les coins du pays. J'espère que vous quitterez cette AGA et cette conférence en vous sentant rafraîchies et revigorées en tant que membres de la FCFDU. Je vous remercie d'être ici et j'espère que vous ramènerez l'énergie de cette AGA et de cette conférence dans votre club.

Joy Hurst



Congratulations to the Canadian Federation of University Women in its 105th Year.

International Alliance of Women, from its great and ancient age of 120, applauds its young and vigorous Affiliate organization.

Joking aside, we admire the creativity and consequence with which CFUW-FCFDU pursues its well-thought-out goals. Taking a cue from the Sustainable Development Goals, CFUW-FCFDU has chosen its feminist program to extend from its home base in Education to extend to adjacent areas of discrimination, violence against women, and likewise violence against our Mother Earth! It is a model for other organizations, including our own, in its inclusiveness and reliable consideration of the diversity of Canadian women: racially, culturally, linguistically and economically and takes all that into consideration in all of its programs throughout the continent and year.

This was evident in its excellent Parallel Event at the Commission on the Status of Women, where attendees could encounter sharply defined descriptions of financial abuse experienced by women, but not necessarily recognized as violence. We gained insight into the challenges of First Nations women on their journey to self-realization in an often unforgiving climate, both environmentally and socially. We also learned of the international reach of members of CFUW-FCFDU as a program in Uganda was presented with great cultural sensitivity and appreciation of the solutions for woman-specific problems found there.

In the name of International Alliance of Women, I wish the delegates and members of the Canadian Federation of University Women a successful 2024 Conference *Realizing Potential*. I look forward to continued cooperation in the coming years.

Alison Brown

President, International Alliance of Women (IAW)
Présidente, Alliance Internationale des Femmes (AIF)

President

Alison Brown
USA

Executive

Vice Presidents

Dr. Ernestine Ngo Mehla
France
Dr. Uzma Gul
Pakistan

Treasurer

Antonia Lavine
USA

Assistant Treasurer

Andrea Carlisle
USA

Secretary General

Miranda Ruzario
Zimbabwe

Assistant Secretary General

Dr. Djamila Assama Sidi
Togo



President Joy and CFUW Family,

'May you be proud of the work you do, the person you are and the difference you make ' . encapsulates CFUW 's journey since its establishment 105 years ago in 1919 the same year as GWI, then International Federation of University Women / IFUW its predecessor in title of which Canada along with Britain and the USA was one of the founders.

Known as the 'sacred year 'because the Sex Disqualification (Removal) Act / SDRA in England was passed unbarring the professions for women allowing them to be awarded degrees, came after a long-fought suffrage movement post the First World War which transformed the political consciousness globally. This was the backdrop to CFUW and IFUW's formation.

CFUW, the largest NFA, is pivotal to GWI's continued success. Both are dedicated to empowering Women and girls through education. GWI is a leader - the only international multi- disciplinary NGO with collective leverage of 47 NFAs and increasing numbers of young members and independent ones. By joining GWI via your affiliate such as CFUW you become a global human rights activist through press releases, projects, Webinars, podcasts.

As one former IPP/ International Past President remarked: - 'Our work is cut out at the international, national and local level. We have to commit ourselves to putting gender equality and the rights of women into reality. ' CFUW 's successful re- branding includes the new logo and Tagline 'Realising the potential for all women', Le pouvoir par le savoir, this year's AGM's theme. Such potential of women working together is a constant for CFUW and GWI.

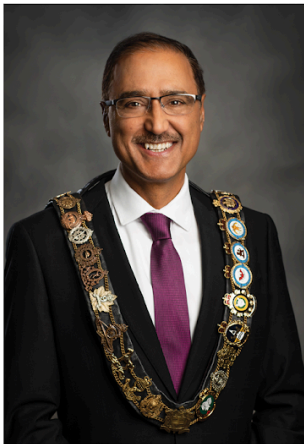
Celebrating CFUW's incredible achievements and wishing you a successful AGM and Conference. Congratulations on your 105th anniversary. Thank you for your unwavering support and resilience; stronger together.

May the force be with you.

In solidarity,
Patrice



Message from His Worship Mayor Amarjeet Sohi



On behalf of City Council and the people of Edmonton, welcome to the CFUW Annual General Meeting and Conference!

The Canadian Federation of University Women (CFUW) has empowered and uplifted women since its founding in 1919. Its trailblazing Edmonton chapter has helped open doors for women for over 100 years and continues to make a positive impact on communities across our city. I'm grateful this group of leaders is able to connect in person after such a long time apart.

Although Edmonton has made significant progress toward intersectional equality and inclusion, many local women continue to face violence, discrimination and additional barriers to success. But when we come together to learn and collaborate with open minds, we can discover transformational solutions to spur change. I hope attendees find the conference's important discussions enlightening, enriching and inspiring.

Thank you to the women of CFUW for carrying on the important legacy of your federation's founders. And thank you to this year's conference attendees for supporting all women in our community to realize their potential.

A. Sohi

Amarjeet Sohi

MAYOR, CITY OF EDMONTON





**Message from the
Lieutenant Governor of Alberta**

As His Majesty the King's representative in Alberta, it is my pleasure to welcome the members of the Canadian Federation of University Women (CFUW-FCFUDU), as you gather in Edmonton for your Annual General Meeting.

Holding the meeting in Alberta's capital city has a special significance in the federation's history as Edmonton is one of the six founding Clubs when CFUW was created in 1919. With the federation only growing more every year and with five Clubs in Alberta alone, CFUW is undoubtably a resounding success. Your organization continues to be committed to empowering women and advocating education through countless endeavours including scholarships for post-secondary institutions across Canada and fundraising for local causes.

To the members of the CFUW and the National Office, you have maintained an assured and forward-thinking mindset supporting human rights and social justice causes within our communities. Your various contributions have made a profound difference in the lives of women in Canada supporting them as they work towards their educational goals and aspirations at the many universities in our country. I offer my heartfelt thanks for your support and influence in what is a very worthy cause for women in academia.

To the organizers, speakers and volunteers that have coordinated this momentous event, you have made it possible for the federation and its members to continue to excel. My sincere gratitude for all your incredible efforts.

Enjoy the conference!

Her Honour, the Honourable Salma Lakhani AOE, B.Sc., LLD (hon)
Lieutenant Governor of Alberta



Ottawa, Canada K1A 0J9



Welcome everyone to the 2024 CFUW Annual General Meeting and Conference in my hometown of Edmonton, Alberta.

As members of the CFUW, you no doubt understand the value of coming together to find inspiration in each other's' experiences and stories, and the role that plays in forging new paths forward on national priorities like education, equity and social justice, and safe and healthy communities.

Women and girls across Canada deserve equal access to education and to find meaningful careers that they are passionate about. Our Government is supporting that vision by providing organizations like yours with the tools you need to help women and girls pursue their goals. Because the only thing they should be worrying about is the height of their ambition.

Use today's AGM to learn from each other, make new friends and reconnect with old ones, but most importantly, have fun!

A handwritten signature in blue ink that reads "Randy Boissonnault". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal flourish at the end.

The Honourable Randy Boissonnault, P.C., M.P.



MESSAGE FROM THE PREMIER OF ALBERTA

On behalf of the Government of Alberta, it is my pleasure to send greetings to the members of the Canadian Federation of University Women (CFUW) as you gather in Edmonton for your first in-person annual general meeting and conference in several years.

The CFUW has a long, proud history of advocacy and fellowship by and for women in higher education. The trailblazers who founded this organization helped open doors for the women who came after them, who, in their turn, continued the CFUW's efforts to create a more equitable society. I appreciate your commitment to education and empowering women, as well as your legacy of community engagement. I hope this event is a great opportunity for members from the 94 clubs across Canada to reconnect face-to-face, celebrate successes and plan for the future.

Thank you to all those who had a hand in making this exciting event possible. Alberta is proud to welcome the CFUW and extend our famous western hospitality during your stay in our beautiful province.

Best wishes for a productive and enjoyable conference.

A handwritten signature in black ink that reads "Danielle Smith".

Honourable Danielle Smith, Premier of Alberta



Renseignements généraux sur la séance administrative

1. L'assemblée générale annuelle (AGA) de 2024 sera tenue en personne cette année. Veuillez-vous assurer que vous avez accès aux connexions informatiques et aux documents suivants :

- Accès au programme de vote en ligne ElectionBuddy si vous êtes une déléguée votante
- Accès au livret opérationnel et financier de l'AGA

2. Veuillez consulter le livret opérationnel et financier de l'AGA avant les séances administratives de l'AGA et prendre connaissance des renseignements qui y sont contenus. Les livrets sont distribués dans l'infolettre Club Action et par courriel aux participantes inscrites, et ils sont publiés sur le site Web www.cfuwadmin.org et www.cfuw.org avant l'AGA.

3. Le livret opérationnel et financier de l'AGA présente les règles permanentes proposées pour l'AGA et la conduite de la séance.

4. Tableau des votes

Nombre de membres	Nombre de votes		Nombre de membres	Nombre de votes
De 0 à 37	1		De 226 à 275	9
De 38 à 62	2		De 276 à 325	10
De 63 à 87	3		De 326 à 375	11
De 88 à 112	4		De 376 à 425	12
De 113 à 137	5		De 426 à 475	13
De 138 à 162	6		De 476 à 525	14
De 163 à 187	7		De 526 à 575	15
De 188 à 225	8		De 576 à 625	16

5. Les règlements de la FCFDU ci-dessous s'appliquent aux actes de l'AGA :

A. Privilèges de vote des clubs

16. Les clubs en règle reçoivent un (1) droit de vote pour chaque tranche de vingt-cinq (25) membres ou fraction majoritaire de ce nombre, et ce jusqu'à deux cents (200) membres, ainsi qu'un (1) droit de vote pour chaque tranche additionnelle de cinquante (50) membres ou fraction majoritaire de ce nombre. Les clubs dont le nombre de membres est inférieur à vingt-cinq (25) ont droit à un (1) vote.

17. Les votes sont alloués aux clubs en fonction du nombre de membres déclaré dans leur rapport annuel à la FCFDU.

18. Les clubs qui ont droit à plus d'un (1) vote doivent soumettre leurs votes en bloc.

B. Quorum

93. Le quorum pour une assemblée générale annuelle ou extraordinaire de la FCFDU est constitué par vingt (20) pour cent des votantes admissibles.

94. Lorsqu'il y a quorum à l'ouverture de l'assemblée, les délibérations sur les questions à l'ordre du jour peuvent commencer. Aucun vote ne peut avoir lieu sur les motions sans quorum.

C. Votantes admissibles

103. Chaque club désigne l'une de ses membres individuelles en règle comme déléguée votante et transmet le nom de sa déléguée votante à la FCFDU avant le commencement de l'assemblée générale annuelle ou extraordinaire. La déléguée votante dispose du nombre total de votes pour lequel le club est admissible.

104. Les clubs dont la déléguée votante ne peut assister à la séance ont le droit de voter par procuration. La désignation d'une mandataire doit être présentée par écrit à la FCFDU et consignée avant le vote. Les clubs peuvent désigner la mandataire de leur choix, à condition d'avoir l'autorisation écrite de la personne désignée.

Toutes les votantes admissibles doivent s'inscrire auprès de la coordonnatrice de vérification des pouvoirs à l'assemblée générale annuelle.

Livret sur les affaires et les finances

Assemblée générale annuelle 2024 de la FCFDU 23 juillet 2024

Présidente : Joy Hurst, présidente nationale

Coprésidente : Linda Sestock

Parlementaire: Elizabeth Haynes

Équipe de parlementaires techniques : Bureau national et Elizabeth Haynes

Ordre du jour provisoire

- | | |
|--|--|
| 1) Rappel à l'ordre et mot de bienvenue | Joy Hurst |
| 2) Reconnaissance territoriale | Joy Hurst |
| 3) Présentation de la plateforme | Joy Hurst |
| 4) Inscription et vérification des pouvoirs | Présidente de la vérification des pouvoirs |
| a. Rapport des inscriptions | |
| i. Appel nominal – vice-présidentes des régions - Colombie-Britannique, Prairies, Ontario, Québec, Atlantique | |
| ii. Clubs inscrits par région ; nombre total de clubs présents | |
| b. Rapport de vérification des pouvoirs | |
| i. Vote d'essai | |
| ii. Motion visant à accepter le rapport de vérification des pouvoirs | |
| 5) Résolutions en bloc | Joy/Linda |
| a. Approbation des règles permanentes pour l'assemblée générale annuelle | |
| b. Adoption de l'ordre du jour | |
| c. Approbation du comité de vérification des procès-verbaux | |
| d. Présentation du comité des scrutatrices et des chronométreuses | |
| e. Motion visant à adopter les résolutions en bloc | |
| 6) Rapport du comité des nominations | |
| a. Rapport | Janet Wilwerth |
| b. Appel à candidatures de l'assemblée | Joy Hurst |
| 7) Élection | |
| 8) Rapport du comité des statuts et des règlements de la FCFDU | Sheila Service |
| a. Motion 1 : Il est proposé de modifier l'article 62 du règlement de la FCFDU en ajoutant « communications » et « ressources humaines » à la liste des comités | |

- permanents et en classant la liste des comités par ordre alphabétique.
- b. **Motion 2** : Il est proposé de retirer l'annexe 1 et d'insérer une nouvelle annexe 1.
 - c. **Motion 3** : Il est proposé d'amender l'annexe 2, section 1, en retirant « à l'exception des réunions du conseil d'administration de la GWI où la vice-présidente des activités internationales ou sa remplaçante désignée doit représenter la FCFDU. »
 - d. **Motion 4** : Il est proposé de modifier l'annexe 2, section 8, en ajoutant « et exercer les fonctions qui lui sont déléguées par la présidente ou le conseil d'administration. »
 - e. Motion 5 : Il est proposé que le comité des statuts et des règlements de la FCFDU soit autorisé à corriger la grammaire, la ponctuation et la numération lors de l'incorporation des amendements adoptés dans les règlements de la FCFDU.
- 9) Rapport du comité des finances de la FCFDU – Susan Lane, vice-présidente des finances
 - a. Motion visant à accepter les états financiers audités de la FCFDU pour 2023/24
 - b. Motion visant à approuver les auditeurs pour 2024-25
 - c. Présentation du budget
 - d. Motion visant à adopter le budget de 2024-2025
 - 10) Rapport de la directrice générale
 - 11) Rapport de la présidente
 - 12) Suspension de séance. L'assemblée générale annuelle est suspendue. La session politique se tiendra pendant la suspension de séance.
 - 13) Reprise de la séance administrative - Résultats de l'élection
 - 14) Remerciements au Conseil sortant
 - 15) Présentation du nouveau Conseil 2024-2026
 - 16) Remarques de la nouvelle présidente
 - 17) Annonces
 - 18) Levée de la séance

Fédération canadienne des femmes diplômées des universités (FCFDU)
Assemblée générale annuelle
Règles permanentes proposées
23 juillet 2024

Les règles applicables aux motions présentées dans le tableau suivant sont tirées de la 12e édition entièrement révisée de l'ouvrage Robert's Rules of Order.

Motion	Peut être interrompue	Doit être appuyée	Modifiable	Sujette à débat	Vote requis	Peut être remise à l'étude
Demande de renseignements	Oui	Non	Non	Non	Réponse de la présidente	
Rappel au règlement	Oui	Non	Non	Non	Décision de la présidente	
Intersession	Non	Oui	Oui	Non	Majorité	Non
Question préalable et fin de la discussion	Non	Oui	Non	Non	Deux tiers (2/3)	Oui
Limite ou prolongation de la discussion	Non	Oui	Oui	Non	Deux tiers (2/3)	Oui
Remise de la discussion à une date indéterminée	Non	Oui	Oui	Oui	Majorité	Oui
Renvoi à un comité	Non	Oui	Oui	Oui	Majorité	Oui
Modification	Non	Oui	Une (1) fois	Oui	Majorité	Oui

Si ces règles sont adoptées, elles régiront l'AGA 2024 de la FCFDU et la session sur les politiques de la FCFDU.

Règle n° 1 : organe électeur

1. L'organe électeur est composé de :
 - 1.1 Déléguées accréditées des clubs de la FCFDU;
 - 1.2 Mandataires accréditées agissant au nom des clubs de la FCFDU.
2. Seules les membres accréditées de l'organe électeur ont le droit de voter.

3. Toutes les membres de la FCFDU peuvent participer à la discussion concernant les affaires de la FCFDU.

Règle n° 2 : vote

1. Le vote est effectué par l'entremise du système MeetingVote d'ElectionBuddy. Le personnel de la FCFDU est disponible pour aider à résoudre les problèmes techniques.
2. Les déléguées votantes doivent disposer d'un appareil compatible avec Internet, tel qu'un ordinateur portable, une tablette ou un smartphone, à partir duquel elles peuvent voter.
3. Le vote électronique sera effectué via le logiciel MeetingVote d'ElectionBuddy.
4. Tous les votes, à l'exception des votes sur les bulletins de vote, seront considérés comme des votes par appel nominal. Un rapport précisant le vote de chaque déléguée votante sera généré.
5. Les bulletins de vote pour les élections seront distribués à l'aide du logiciel MeetingVote d'ElectionBuddy. Les bulletins de vote sont anonymes. Aucun rapport sur le vote des déléguées ne sera généré.
6. Les abstentions ne seront pas collectées ni comptabilisées. Les abstentions n'ont aucune incidence sur le résultat du vote.
7. Les clubs qui détiennent plus d'un (1) vote doivent soumettre leurs votes en bloc. Les votes ne peuvent être séparés.
8. Les déléguées peuvent être accréditées pour voter pour plus d'un club. Une adresse électronique distincte doit être fournie pour chaque club.

Règle n° 3 : vérification des pouvoirs

1. Après l'ouverture de l'assemblée générale annuelle, le comité de vérification des pouvoirs rend compte du :
 - 1.1 Nombre total de membres de clubs qui sont inscrites et qui détiennent les pouvoirs adéquats ;
 - 1.2 Nombre total de votes déterminé par le vote électronique.

Règle n° 4 : motions et résolutions

1. Conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, les propositions des membres et les nouvelles motions présentées au cours de l'assemblée ne sont pas recevables.
2. Les motions qui ne sont pas présentées avec l'avis de convocation de l'assemblée (p. ex., modification, remise, renvoi à un comité) doivent être soumises par écrit. Les formulaires de motion sont disponibles à la table du personnel.
3. Seules les membres votantes peuvent présenter ou appuyer une motion ou une résolution.
4. Seules les résolutions de défense des intérêts distribuées avec l'avis de convocation à l'assemblée peuvent être examinées.

5. Sauf indication contraire dans les règles permanentes ou dans *la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, les résolutions et les motions originales nécessitent un vote affirmatif des deux tiers (2/3) des votes pour être adoptées.
6. Les résolutions de défense des intérêts, les propositions des membres et les modifications de règlements sont réputées comme ayant été proposées et appuyées.

6.2 Seules les modifications soumises durant les périodes d'examen des règlements ou des résolutions peuvent être examinées.

6.3 La motion visant à diviser une motion est recevable si chaque partie présente une question distincte.

Règle n° 5 : discussion

1. Discussion équilibrée : La discussion suit un modèle de prise de parole qui permet aux membres « en faveur » et « contre » la question de parler à tour de rôle, en commençant et en terminant par l'auteur de la motion (en faveur).
2. Demande de reconnaissance. Lorsque la présidente lance l'appel au débat, les membres souhaitant participer au débat se rendent au microphone « en faveur » ou « contre » et attendent qu'on leur donne la parole.
3. Les discussions concernant chacune des motions originales ou des résolutions sont limitées à vingt (20) minutes (y compris toute motion subsidiaire proposée durant la discussion, telle qu'un renvoi ou une modification). Jusqu'à deux (2) motions visant à prolonger la discussion pour une durée maximale de dix (10) minutes chacune peuvent être envisagées (voir la règle n° 5 ci-dessous).
4. Les membres ne peuvent se prononcer sur les motions pouvant être débattues qu'une seule fois, et ce, pour une durée maximale de deux (2) minutes. L'auteur de la motion peut toutefois prendre deux (2) minutes pour ouvrir la discussion et deux (2) minutes supplémentaires pour la conclure. Les microphones sont fermés après les deux (2) minutes.
5. La discussion prend fin :
 - 5.1 lorsqu'il ne reste que des membres d'un même camp ;
 - 5.2 lorsque le temps prévu à la discussion est écoulé ;
 - 5.3 lorsqu'une motion visant à mettre fin à la discussion et à procéder immédiatement au vote (question préalable/appel à la question) est adoptée par les deux tiers.
6. Lorsque la présidente autorise un membre à prendre la parole, le membre s'adresse à la présidente et nomme clairement son nom et son club ou son poste au sein du conseil avant de commencer.

Règle n° 6 : indicateurs de temps

1. Les décisions de la ou des chronométreuses sont strictement respectées.

2. La chronométreuse informe chaque membre qui parle qu'il lui reste trente (30) secondes avant la fin du temps prévu.
3. Après les deux (2) minutes permises, la membre qui parle est informée de la fin de son tour de parole et son microphone est fermé.
4. Lorsqu'une discussion portant sur une motion atteint une durée de quinze (15) minutes (ou sept [7] minutes dans le cas d'une prolongation), la chronométreuse en informe la présidente.
5. Lorsqu'une discussion portant sur une motion atteint une durée de vingt (20) minutes, la discussion prend fin. Les membres procèdent au vote immédiat des motions en cours, sauf en cas de motion visant à prolonger la discussion.

Règle n° 7 : autorité parlementaire

Les règles contenues dans la 12e édition entièrement révisée de l'ouvrage *Robert's Rules of Order* régissent la FCFDU dans tous les cas où elles sont applicables et où elles ne vont pas à l'encontre de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, des statuts constitutifs, des règlements, des politiques et des procédures de la FCFDU ou de ces règles permanentes.

Élection du conseil d'administration de 2024 à 2026

Candidates :

Présidente :

- Linda Sestock

Vice-présidente, Défense des intérêts :

- Heather Oxman

Vice-présidente, Éducation :

- Audrey Hobbs-Johnson

Vice-présidente, Finances :

- Susan Lane

Vice-présidente, Relations internationales :

- Grace Hollett

Vice-présidente, Adhésion :

- Anne Cordon

Vice-présidente, Colombie-Britannique :

- Sheila Service

Vice-présidente, Prairies :

- Barbara Gustafson

Vice-présidente, Ontario :

- Sandra Shaw

Vice-présidente, Région Atlantique :

- Karen Dunnett

Amendements aux règlements de 2024

Veillez noter que la version la plus récente des statuts et règlements de la FCFDU n'est pas actuellement disponible en français ; la dernière version disponible date de [2021](#). Les statuts et règlements seront traduits en français après l'AGA.

Motion 1 :

Il est proposé de modifier l'article 62 du règlement de la FCFDU en ajoutant « communications » et « ressources humaines » à la liste des comités permanents et en classant la liste des comités par ordre alphabétique.

Actuellement	Proposé	Si modifié
62. Les comités suivants sont désignés comme comités permanents du conseil d'administration : défense, statuts et règlements, éducation, adhésion, finances, gouvernance, relations internationales, candidatures, directrices régionales et résolutions.	62. Les comités suivants sont désignés comme comités permanents du conseil d'administration : adhésion, candidatures, communications , défense, directrices régionales, éducation, finances, gouvernance, relations internationales, résolutions, ressources humaines , et statuts et règlements.	62. Les comités suivants sont désignés comme comités permanents du conseil d'administration : adhésion, candidatures, communications , défense, directrices régionales, éducation, finances, gouvernance, relations internationales, résolutions, ressources humaines , et statuts et règlements.

Justification :

Les comités des communications et des ressources humaines ont été créés en tant que comités spéciaux, conformément à l'article 64 des règlements de la FCFDU. Le travail de ces comités continue, ce qui est une exigence d'une organisation mature. Ils devraient être rétablis en tant que comités permanents.

Une motion de séparation est en ordre. La séparation permettrait un vote séparé sur chacune des deux comités permanents proposés. La motion de séparation doit être présentée par une déléguée votante. Elle doit être appuyée et adoptée à la majorité. Les amendements séparés, comme tous les amendements au règlement, requièrent un vote positif des deux tiers.

Motion 2 :

Il est proposé de retirer l'annexe 1 et d'insérer une nouvelle annexe 1.

La nouvelle annexe 1 comprend une modification de fond et un certain nombre de mises à jour terminologiques et grammaticales. La modification de fond concerne l'article 1 de l'annexe 1, qui détaille les exigences en matière d'éducation pour l'adhésion. Elles sont rendues sans objet par

l'article 2 de l'annexe 1, qui stipule que Conformément au règlement C, article 7, une femme qui ne satisfait pas aux critères 1 (a), 1 (b) ou 1 (c), mais qui appuie les objectifs de la FCFDU est également admissible à l'adhésion à un club.

Les mises à jour terminologiques ajoutent les mots « ou une personne qui s'identifie comme femme » chaque fois que le mot « femme » apparaît dans l'annexe 1. En outre, les mises à jour grammaticales garantissent l'accord entre le nombre et le pronom en remplaçant « elle » ou « elles » par des noms spécifiques, comme dans « Les membres du E-Club doivent... » au lieu de « Elle doit... ».

La motion peut être séparée pour permettre de voter sur la modification de fond de l'annexe 1.1 séparément des modifications terminologiques et grammaticales. La motion de séparation doit être présentée par une déléguée votante. Elle doit être appuyée et son adoption requiert un vote à la majorité. Les amendements séparés, comme tous les amendements au règlement, requièrent un vote positif des deux tiers.

Actuellement	Proposé	Si modifié
Annexe 1 – Définitions de l'adhésion des membres individuelles Au sens des règlements B : Interprétation, Définitions et règlement C, articles 7 et 11.	Annexe 1 – Définitions de l'adhésion des membres individuelles Au sens des règlements B : Interprétation, Définitions et règlement C, articles 7 et 11.	Annexe 1 – Définitions de l'adhésion des membres individuelles Au sens des règlements B : Interprétation, Définitions et règlement C, articles 7 et 11.
Une femme est admissible à l'adhésion à un club si elle appuie les objectifs de la FCFDU et : a. a obtenu un diplôme ou une qualification équivalente d'un établissement d'enseignement supérieur ; ou b. a été acceptée dans un programme de maîtrise ou de doctorat dans un établissement tertiaire reconnu ; ou c. a obtenu une désignation professionnelle ou une qualification équivalente qui exige actuellement d'avoir un diplôme ou une qualification équivalente.	Une femme est admissible à l'adhésion à un club si elle appuie les objectifs de la FCFDU et : a. a obtenu un diplôme ou une qualification équivalente d'un établissement d'enseignement supérieur; ou b. a été acceptée dans un programme de maîtrise ou de doctorat dans un établissement tertiaire reconnu; ou c. a obtenu une désignation professionnelle ou une qualification équivalente qui exige actuellement d'avoir	

	un diplôme ou une qualification équivalente.	
2. Conformément au règlement C, article 7, une femme qui ne satisfait pas aux critères 1 (a), 1 (b) ou 1 (c), mais qui appuie les objectifs de la FCFDU est également admissible à l'adhésion à un club.	1. Conformément au règlement C, article 7, une femme ou une personne qui s'identifie comme femme , qui ne satisfait pas aux critères 1 (a), 1 (b) ou 1 (c), mais qui appuie les objectifs de la FCFDU est également admissible à l'adhésion à un club.	1. Conformément au règlement C, article 7, une femme, ou une personne qui s'identifie comme femme , qui appuie les objectifs de la FCFDU est admissible à l'adhésion à un club.
3. Une membre étudiante est une femme qui étudie à temps plein dans un établissement d'enseignement supérieur. Les membres étudiantes doivent verser à la FCFDU 50 p. 100 des cotisations individuelles.	2. Une membre étudiante est une femme ou une personne qui s'identifie comme femme qui étudie à temps plein dans un établissement d'enseignement supérieur. Les membres étudiantes doivent verser à la FCFDU 50 p. 100 des cotisations individuelles.	2. Une membre étudiante est une femme ou une personne qui s'identifie comme femme qui étudie à temps plein dans un établissement d'enseignement supérieur. Les membres étudiantes doivent verser à la FCFDU 50 p. 100 des cotisations individuelles.
4. Une e-membre est une femme qui satisfait aux conditions requises pour l'adhésion individuelle à un club, mais qui n'est pas membre d'un club existant. Elle doit verser les cotisations dues à la FCFDU. Elle est membre du E-Club de la FCFDU.	3. Une e-membre est une femme ou une personne qui s'identifie comme femme qui satisfait aux conditions requises pour l'adhésion individuelle à un club, mais qui n'est pas membre d'un club existant. Elle doit Les membres du E-Club doivent verser les cotisations dues à la FCFDU. Elle est membre et sont membres du E-Club de la FCFDU.	3. Une e-membre est une femme ou une personne qui s'identifie comme femme qui satisfait aux conditions requises pour l'adhésion individuelle à un club, mais qui n'est pas membre d'un club existant. Les membres du E-Club doivent verser les cotisations dues à la FCFDU et sont membres du E-Club de la FCFDU.
5. Une membre en règle peut être transférée à n'importe quel autre club de la FCFDU sans payer de cotisations nationales supplémentaires pour l'année en cours.	4. Une membre en règle peut être transférée à n'importe quel autre club de la FCFDU sans payer de cotisations nationales supplémentaires pour l'année en cours.	4. Une membre en règle peut être transférée à n'importe quel autre club de la FCFDU sans payer de cotisations nationales supplémentaires pour l'année en cours.
6. Une femme membre de plus d'un club de la FCFDU ne	5. Une femme ou une personne qui s'identifie comme femme , qui est	5. Une femme ou une personne qui s'identifie comme femme , qui est

doit verser des cotisations nationales qu'à un seul club.	membre Une femme membre de plus d'un club de la FCFDU ne doit verser des cotisations nationales qu'à un seul club.	membre de plus d'un club de la FCFDU ne doit verser des cotisations nationales qu'à un seul club.
7. Une adhésion à vie à un club peut être conférée à une membre du club qui a donné un service remarquable à son club. Une telle appartenance doit être conférée par le club. Elle est basée sur une recommandation formulée par le conseil d'administration du club et approuvée par une motion spéciale à l'occasion d'une assemblée générale annuelle du club. Une membre à vie doit disposer de privilèges de vote et peut occuper un poste. Le club doit verser les cotisations à la FCFDU au nom de la membre à vie. L'adhésion à vie n'est pas transférable à un autre club.	6. Une adhésion à vie à un club peut être conférée à une membre du club qui a donné un service remarquable à son club. Une telle appartenance doit être conférée par le club. Elle est basée sur une recommandation formulée par le conseil d'administration du club et approuvée par une motion spéciale à l'occasion d'une assemblée générale annuelle du club. Une membre à vie doit disposer de privilèges de vote et peut occuper un poste. Le club doit verser les cotisations à la FCFDU au nom de la membre à vie. L'adhésion à vie n'est pas transférable à un autre club.	6. Une adhésion à vie à un club peut être conférée à une membre du club qui a donné un service remarquable à son club. Une telle appartenance doit être conférée par le club. Elle est basée sur une recommandation formulée par le conseil d'administration du club et approuvée par une motion spéciale à l'occasion d'une assemblée générale annuelle du club. Une membre à vie doit disposer de privilèges de vote et peut occuper un poste. Le club doit verser les cotisations à la FCFDU au nom de la membre à vie. L'adhésion à vie n'est pas transférable à un autre club.
8. On peut conférer l'adhésion honoraire à la FCFDU à une femme qui a apporté une contribution significative à la FCFDU ou au développement de la société d'une façon qui correspond aux objectifs de la FCFDU. Cette adhésion doit être conférée selon une recommandation du conseil d'administration de la FCFDU et approuvée par une motion spéciale à l'occasion d'une assemblée générale annuelle de la FCFDU. À moins qu'elle ne soit membre d'un club de la FCFDU, elle n'aura pas droit de vote et ne sera pas en	7. On peut conférer l'adhésion honoraire à la FCFDU à une femme ou une personne qui s'identifie comme femme , qui a apporté une contribution significative à la FCFDU ou au développement de la société d'une façon qui correspond aux objectifs de la FCFDU. Cette adhésion doit être conférée selon une recommandation du conseil d'administration de la FCFDU et approuvée par une motion spéciale à l'occasion d'une assemblée générale annuelle de la FCFDU. À moins qu'elle que la membre honoraire ne	7. On peut conférer l'adhésion honoraire à la FCFDU à une femme ou une personne qui s'identifie comme femme , qui a apporté une contribution significative à la FCFDU ou au développement de la société d'une façon qui correspond aux objectifs de la FCFDU. Cette adhésion doit être conférée selon une recommandation du conseil d'administration de la FCFDU et approuvée par une motion spéciale à l'occasion d'une assemblée générale annuelle de la FCFDU. À moins que la membre honoraire ne soit

mesure de siéger au conseil d'administration. Elle ne doit pas verser de cotisations à la FCFDU.	soit membre d'un club de la FCFDU, elle la membre n'aura pas droit de vote et ne sera pas en mesure de siéger au conseil d'administration. Elle Les membres honoraires ne doit doivent pas verser de cotisations à la FCFDU.	membre d'un club de la FCFDU, la membre n'aura pas droit de vote et ne sera pas en mesure de siéger au conseil d'administration. Les membres honoraires ne doivent pas verser de cotisations à la FCFDU.
--	---	---

Motion 3

Il est proposé d'amender l'annexe 2, section 1, en retirant « à l'exception des réunions du conseil d'administration de la GWI où la vice-présidente des activités internationales ou sa remplaçante désignée doit représenter la FCFDU. »

Actuellement	Proposé	Si modifié
1. La présidente doit assumer la direction de la FCFDU et présider toutes les réunions du conseil d'administration ainsi que toutes les assemblées générales annuelles et extraordinaires. Elle doit être l'administratrice en chef de la FCFDU et membre d'office de tous les comités, sauf du comité des candidatures. Elle doit être membre d'office et sans droit de vote de tous les conseils provinciaux et régionaux. Elle doit être à la tête de toutes les délégations de la FCFDU ou nommer une représentante, à l'exception des réunions du conseil d'administration de la GWI où la vice-présidente des activités internationales ou sa remplaçante désignée doit représenter la FCFDU.	1. La présidente doit assumer la direction de la FCFDU et présider toutes les réunions du conseil d'administration ainsi que toutes les assemblées générales annuelles et extraordinaires. Elle doit être l'administratrice en chef de la FCFDU et membre d'office de tous les comités, sauf du comité des candidatures. Elle doit être membre d'office et sans droit de vote de tous les conseils provinciaux et régionaux. Elle doit être à la tête de toutes les délégations de la FCFDU ou nommer une représentante, à l'exception des réunions du conseil d'administration de la GWI où la vice-présidente des activités internationales ou sa remplaçante désignée doit représenter la FCFDU.	La présidente doit assumer la direction de la FCFDU et présider toutes les réunions du conseil d'administration ainsi que toutes les assemblées générales annuelles et extraordinaires. Elle doit être l'administratrice en chef de la FCFDU et membre d'office de tous les comités, sauf du comité des candidatures. Elle doit être membre d'office et sans droit de vote de tous les conseils provinciaux et régionaux. Elle doit être à la tête de toutes les délégations de la FCFDU ou nommer une représentante.

Justification :

La formulation actuelle pourrait prêter à confusion ou donner lieu à des interprétations différentes en ce qui concerne la responsabilité de la présidente pour les activités menées lors des réunions de l'Assemblée générale de la GWI. Il ne doit y avoir aucune ambiguïté quant à la responsabilité de la présidente en tant que responsable administrative de l'organisation, y compris lors des réunions de l'Assemblée générale de la GWI. Les détails concernant la délégation de responsabilité au vice-président des relations internationales pour le leadership lors de la triennale du GWI ou d'autres réunions telles que l'UNCSW sont mieux placés dans le manuel administratif deux plutôt que dans le règlement.

Motion 4

Il est proposé de modifier l'annexe 2, section 8, en ajoutant « et exercer les fonctions qui lui sont déléguées par la présidente ou le conseil d'administration. »

Actuellement	Proposé	Si modifié
8. À l'assemblée annuelle de formation du conseil d'administration, le conseil d'administration doit élire une présidente par intérim parmi ses membres actuels. La présidente par intérim doit exercer toutes les fonctions de la présidente en son absence ou dans son incapacité d'agir.	8. À l'assemblée annuelle de formation du conseil d'administration, le conseil d'administration doit élire une présidente par intérim parmi ses membres actuels. La présidente par intérim doit exercer toutes les fonctions de la présidente en son absence ou dans son incapacité d'agir et exercer les fonctions qui lui sont déléguées par la présidente ou le conseil d'administration.	8. À l'assemblée annuelle de formation du conseil d'administration, le conseil d'administration doit élire une présidente par intérim parmi ses membres actuels. La présidente par intérim doit exercer toutes les fonctions de la présidente en son absence ou dans son incapacité d'agir et exercer les fonctions qui lui sont déléguées par la présidente ou le conseil d'administration.

Justification :

Au sein de la FCFDU, la présidente par intérim exerce diverses fonctions en plus d'assurer l'intérim de la présidente lorsque cette dernière n'est pas en mesure d'agir. Certaines de ces fonctions sont détaillées dans des politiques administratives (adoptées par le conseil d'administration), et d'autres lui sont déléguées par la présidente. Cette modification codifie la manière dont les tâches sont assignées à la présidente par intérim.

Rapport de la vice-présidente des finances

Ce poste implique la présidence du comité des finances ainsi que la participation à d'autres comités, le cas échéant. La vice-présidente est également membre du conseil d'administration.

Le comité des finances est composé d'environ 7 à 8 membres, dont la présidente et la directrice générale. Il est chargé d'examiner les rapports financiers mensuels produits par l'agent comptable. Le comité examine également les politiques financières, suit la réserve de la GWI et s'occupe de nos investissements. Si nécessaire, il fait des recommandations au Conseil d'administration.

La FCFDU est en bonne santé financière. Nous avons enregistré **un excédent d'environ 56 000 \$ cette année**, alors que le budget prévoyait un excédent d'environ 1 000 \$, soit une différence de 55 000 \$. N'oubliez pas que nous établissons notre budget sur la base de la comptabilité de caisse. En tant que tel, nous n'incluons pas les gains/pertes sur la valeur de marché de nos investissements. Nous n'incluons pas non plus les revenus des investissements. Cette année, ces revenus se sont élevés à environ 46 000 \$. Nous avons également prévu 29 100 \$ pour les dépenses de gouvernance et de programme, mais le montant réel dépensé a été de 12 700 \$, soit une différence de 16 400 \$.

Comme mentionné ci-dessus, les états financiers audités montrent un excédent d'environ 56 000 \$. Ces fonds devraient normalement être versés directement dans les fonds non affectés. Cependant, le conseil d'administration a décidé de transférer une partie de ces fonds vers des **fonds internes affectés**. Nous avons alloué des fonds pour le nouveau mobilier de bureau, l'AGA en personne, la triennale de GWI en 2025 et des subventions pour assister à l'AGA en juillet et à la Commission de la condition de la femme à l'ONU au printemps. Ces transferts sont présentés dans la note 11.

Le comité des finances a été occupé cette année. Maintenant que les taux d'intérêt ont augmenté, nous avons proposé au Conseil d'administration de placer **les cotisations GWI** collectées en avril de chaque année sur un **compte d'épargne séparé à taux d'intérêt élevé**. Nous avons fait cela pour gagner des intérêts jusqu'à ce que nous payions les cotisations GWI en décembre. Tout intérêt gagné sur ce compte sera ajouté au compte de réserve GWI (à la fin de l'année fiscale en cours, ce compte était à zéro).

Nous disposons également de deux comptes d'investissement afin de séparer les fonds utilisés pour les opérations des fonds conservés pour la réserve pour éventualités. Il y aura donc un compte d'investissement à court terme et un compte d'investissement à long terme. Cela facilitera la comptabilisation de ces fonds.

Nos cotisations sont collectées au début de notre année fiscale. Nous plaçons ces fonds dans des CPG et des comptes d'épargne à taux d'intérêt élevé. Mais les revenus générés par ces fonds sont mélangés aux revenus générés par l'argent que nous conservons à long terme. En juillet, nous avons investi 100 000 \$ par an sur une échelonnement de trois ans dans des CPG qui rapportent des intérêts de 4 à 5 %. Le solde des fonds excédentaires est placé sur un compte d'épargne à taux d'intérêt élevé, car la directrice générale utilise ces fonds tout au long de l'année.

Le compte d'investissement à long terme dispose d'environ 202 000 \$.

Nous soumettrons également **un budget pour 2024-2025** qui prévoit un déficit d'environ 7 050 \$. Nous avons quelques nouveaux postes qui reflètent les changements dans la façon dont nous devons faire des affaires. Nous avons toujours besoin de nouvelles membres et il y aura donc des postes pour la vice-présidente des adhésions et la coordinatrice de l'engagement des membres. Nous avons également mis de côté des fonds pour aider nos clubs.

Je tiens à remercier chaleureusement le comité des finances, le conseil d'administration et Jaime Beagan, notre directrice générale. Ce fut un plaisir de travailler avec vous toutes.

MOTIONS

1. Que les états financiers pour l'exercice clos le 30 avril 2024, ainsi que le rapport de l'auditeur, soient acceptés.
2. Que la nomination de Welch LLP Chartered Professional Accountants soit approuvée en tant qu'auditeurs de la FCFDU pour l'année se terminant le 30 avril 2025.
3. Que le projet de budget de fonctionnement proposé pour 2024-2025, tel que présenté dans le livre des finances de la FCFDU, soit approuvé.

Susan Lane,

Vice-présidente des finances

Juillet 2024

**VEUILLEZ CONSULTER LE DOCUMENT SÉPARÉ POUR LES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS
DE 2023-2024**

Canadian Federation of University Women			
Draft Budget 2024 - 2025			
Total			
	2023-2024	2023-2024	2024-2025
	Actual	Budget	Budget 24-25
REVENUE			
4000 DUES			
4010 Dues - Members	365,300.70	365,117.50	\$ 369,160.00
4020 Dues - E-Members	522.91		\$ -
4030 Dues - Student Members	714.02		\$ 660.00
4040 Opt In Dues	90,067.75	90,189.31	\$ 98,083.20
4045 GWI Dues Top Up	5,333.10		
Total 4000 DUES	\$ 461,938.48	\$ 455,306.81	\$ 467,903.20
4220 Other Bank Revenue	117.02	250.00	\$ 250.00
4700 INVESTMENT REVENUE			
4210 Investment Income	24,136.94		\$ 15,000.00
4230 Investment Market Value Gain/Loss	22,500.69		
Total 4700 INVESTMENT REVENUE	\$ 46,637.63	\$ 0.00	\$ 15,000.00
4900 OTHER REVENUE	832.01		
NEW AGM Revenue			\$ 45,000.00
TOTAL REVENUE	\$ 509,525.14	\$ 455,556.81	\$ 528,153.20
Gross Profit	\$ 509,525.14	\$ 455,556.81	\$ 528,153.20
Expenses			
5000 OCCUPANCY COSTS			
5010 Rent	15,206.63	19,000.00	\$ 19,000.00
5020 Insurance- Office	1,645.56	1,700.00	\$ 1,700.00
Total 5000 OCCUPANCY COSTS	\$ 16,852.19	\$ 20,700.00	\$ 20,700.00
5100 GENERAL OFFICE EXPENSES			

5110 Copier Leasing		300.00	\$ -
5115 Copier Meter/Maint.	1,222.78	1,500.00	\$ 1,500.00
5120 Telephone & Internet	1,420.05	1,000.00	\$ 720.00
5130 Advertising	457.64	500.00	\$ 500.00
5140 Subscriptions & Miscellaneous	8,897.29	3,000.00	\$ 7,000.00
5150 Courier		1,000.00	\$ 500.00
5160 Office Supplies	2,120.57	5,000.00	\$ 4,000.00
5170 Postage Expenses	239.52	1,000.00	\$ 500.00
5180 Printing Outsource	254.90	1,000.00	\$ 1,000.00
NEW- Office- Staff Engagement			\$ 500.00
Total 5100 GENERAL OFFICE EXPENSES	\$ 14,612.75	14,300.00	\$ 16,220.00
5200 HUMAN RESOURCE EXPENSES			
5210 Hiring Expenses	965.02	700.00	\$ 1,000.00
5220 Salaries & Wages	195,651.19	190,000.00	\$ 200,000.00
5221 EI Expense	3,955.83	3,757.76	\$ 4,000.00
5222 CPP Expense	10,220.51	9,476.53	\$ 10,500.00
5230 Insurance Benefits-Employer Portion	144.49	9,000.00	\$ -
5260 Payroll Service Charge		400.00	\$ -
5290 Staff Travel & Training	5,785.76	9,000.00	\$ 9,000.00
Total 5200 HUMAN RESOURCE EXPENSES	\$ 216,722.80	222,334.29	\$ 224,500.00
5300 PROFESSIONAL SERVICES			
5310 Professional Services	14,542.75	11,000.00	\$ 13,000.00
Total 5300 PROFESSIONAL SERVICES	\$ 14,542.75	11,000.00	\$ 13,000.00
5320 BANKING EXPENSES			
5325 Bank Charges-Regular Fees	78.33	450.00	\$ 300.00
Total 5320 BANKING EXPENSES	\$ 78.33	450.00	\$ 300.00
5400 CONTRACTORS			
5270 Contractors (not staff)	23,909.37	20,000.00	\$ 15,000.00
5410 Website	4,092.51	14,000.00	\$ 14,000.00
5420 Translation	4,617.50	6,500.00	\$ 5,000.00

Total 5400 CONTRACTORS	\$ 32,619.38	\$ 40,500.00	\$ 34,000.00
5700 MERCHANDISE COSTS			
5710 Credit Card Fees (Non-Restricted)	156.37		\$ 200.00
Total 5700 MERCHANDISE COSTS	\$ 156.37	\$ 0.00	\$ 200.00
5800 PROGRAM EXPENSES			
5820 Advocacy - Domestic	714.00	1,000.00	\$ 1,000.00
5830 Advocacy International	1,031.51	1,250.00	\$ 1,500.00
5840 IT Assistance to Clubs		1,000.00	\$ 1,000.00
5850 Recruitment / Membership	488.99	4,000.00	\$ 4,000.00
5855 Speaker National	459.05	2,000.00	\$ 2,000.00
NEW President CFUW Memberships			\$ 300.00
5870 Recruitment Resources Hub		2,000.00	\$ -
Total 5800 PROGRAM EXPENSES	\$ 2,693.55	\$ 11,250.00	\$ 9,800.00
6100 INTERNATIONAL AFFILIATIONS- GWI			
6110 GWI Dues	94,134.26	90,189.31	\$ 98,083.20
6140 GWI Bank Charges & Transfer Fees	157.32	250.00	\$ 250.00
6145 Other International Memberships		300.00	\$ -
Total 6100 INTERNATIONAL MEMBERSHIPS	\$ 94,291.58	\$ 90,739.31	\$ 98,333.20
6200 GOVERNANCE EXPENSES			
6205 Board-President	5,898.15	4,500.00	\$ 6,500.00
6208 Board Training		2,000.00	\$ 1,000.00
6215 Board-VP Atlantic	398.16	1,200.00	\$ 1,200.00
6220 Board-VP BC		1,200.00	\$ 700.00
6225 Board-VP Ontario		2,100.00	\$ 700.00
6230 Board-VP Prairies	678.25	1,200.00	\$ 700.00
6235 Board-VP Quebec		1,200.00	\$ 700.00
6236 VP Advocacy		300.00	\$ 300.00
6237 VP Membership		300.00	\$ 300.00
6238 VP Education		300.00	\$ 300.00

6260 VP Finance		300.00	\$ 300.00
6287 VP International Relations	3,087.41	2,300.00	\$ 3,000.00
6290 Insurance - Directors	860.76	950.00	\$ 950.00
NEW Board Contingency			\$ 1,500.00
Total 6200 GOVERNANCE EXPENSES	\$ 10,922.73	17,850.00	\$ 18,150.00
6300 AGM EXPENSES			
6330 AGM - Translation	1,689.74	5,000.00	\$ 3,500.00
6350 AGM & LAC General Expenses	10,947.19	20,000.00	\$ 15,000.00
NEW- Conference Expenses			\$ 80,000.00
NEW- Board Expenses			\$ 26,500.00
Total 6300 AGM EXPENSES	\$ 12,636.93	25,000.00	\$ 125,000.00
Total Expenses	\$ 416,129.36	454,123.60	\$ 560,203.20
Net Operating Income	\$ 45,809.12	1,433.21	-\$ 32,050.00
Net Income	\$ 45,809.12	1,433.21	-\$ 32,050.00
		Surplus- AGM	\$ 25,000.00
			-\$ 7,050.00

Guide explicatif du budget d'exploitation de 2023-2024

Il est à noter que le budget est préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse alors que les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Il est nécessaire de préparer le budget sur la base de la comptabilité de caisse pour assurer le contrôle des coûts.

Il faut également noter que le budget est une estimation des dépenses et qu'il fournit des limites pour les dépenses maximales.

Chaque nombre ci-dessous est associé à sa catégorie dans le budget proposé.

REVENU :

COTISATIONS

- a) Les cotisations sont payables annuellement avant le 1er mai.
- b) La cotisation des membres de la FCFDU est de 55 \$ par personne. La cotisation des étudiants est de 27,50 \$.
- c) La cotisation des clubs membres de la GWI est de 36,06 \$ par personne.
- d) Les cotisations sont basées sur le nombre de membres :
 - i. Total des membres de la FCFDU : 6712
 - ii. Total des membres de la GWI : 2720

AUTRE REVENU

- a) Ce sont tous les montants reçus des programmes d'affinité (« The Personal Insurance »).

DÉPENSES :

1) COÛTS D'OCCUPATION

LOYER

- a) Coût annuel du bail au Rideau Community Hub.

2) FRAIS GÉNÉRAUX DE BUREAU

- a) Location et entretien des photocopieurs
- b) Services téléphoniques et Internet au bureau national. Les frais sont plus bas cette année en raison de l'expiration du contrat de téléphonie mobile avec TELUS Mobilité en août 2023. Le contrat ne sera pas renouvelé.
- c) Publicité dans les médias sociaux et promotions, au besoin.
- d) Abonnements et divers. Cela comprend tous les abonnements mensuels. Canva, Adobe, Intuit QuickBooks, etc.
- e) Courrier/fournitures de bureau/affranchissement/impression externalisée : il s'agit des ressources matérielles nécessaires aux opérations. Articles envoyés - livres, annuaires, certificats, affranchissement des paiements de factures/chèques de remboursement.

- f) NOUVEAU - Engagement du personnel de bureau - Ce poste a été utilisé pour le déjeuner du personnel avant la fermeture des fêtes, l'appréciation du personnel à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Ce poste a été séparé du poste « Fournitures de bureau » afin d'être correctement étiqueté et de refléter les coûts.

3) DÉPENSES DE RESSOURCES HUMAINES

SALAIRES

- a) Selon les contrats du personnel.

PRESTATIONS DE SANTÉ

- a) Selon les contrats du personnel.

DÉPLACEMENTS ET FORMATION DU PERSONNEL

- a) Budget pour la formation du personnel, le développement professionnel et les déplacements aux réunions, aux conseils régionaux/provinciaux et aux clubs.

4) SERVICES PROFESSIONNELS

SERVICES PROFESSIONNELS

- a) Services professionnels tels que les services juridiques et d'audit.

5) DÉPENSES LIÉES AUX SERVICES BANCAIRES

FRAIS BANCAIRES - FRAIS HABITUELS

- a) Frais mensuels et annuels.

6) ENTREPRENEURS

ENTREPRENEURS

- a) Comprend les contrats de service pour un commis-comptable et les entreprises responsables des TI de la FCFDU, du stockage infonuagique, de la STI et de l'entretien du site Web.

SITE WEB

- a) Montant annuel contracté pour gérer le nouveau site web.

TRADUCTION

- a) Documents à traduire tout au long de l'année. Cette ligne exclut les documents de traduction de l'AGA. Ceux-ci sont pris en compte dans la ligne budgétaire de l'AGA.

7) DÉPENSES LIÉES AUX PROGRAMMES

DÉFENSE DES INTÉRÊTS - NATIONAL

- a) Budget pour les initiatives de défense des intérêts menées au niveau national et les adhésions nationales aux partenaires/affiliés.

DÉFENSE DES INTÉRÊTS - INTERNATIONAL (AUTRES ADHÉSIONS INTERNATIONALES AJOUTÉES À CETTE LIGNE)

- a) Soutenir les initiatives de défense des intérêts menées au niveau international (telles que l'inscription à des événements parallèles à la Commission de la condition de la femme des Nations unies (UNCSW), les adhésions internationales à des partenaires/affiliés).

ASSISTANCE INFORMATIQUE POUR LES CLUBS

- a) Les clubs et les membres ont demandé une assistance en matière de formation et de ressources sur les plateformes en ligne.

RECRUITMENT/MEMBERSHIP

- a) Soutenir les initiatives et les campagnes en faveur du recrutement. Utilisé par le comité des adhésions.

ORATEUR NATIONAL

- a) Honoraires des orateurs.

ADHÉSIONS DE LA FCFDU POUR LA PRÉSIDENTE (NOUVEAU)

- a) Coût de 3 adhésions (d'un an) à la FCFDU que la présidente peut offrir à des personnes extérieures intéressées.

CENTRE DE RESSOURCES POUR LE RECRUTEMENT (SUPPRIMÉ)

8) AFFILIATIONS INTERNATIONALES - GWI (CHANGEMENT DE NOM)

COTISATIONS GWI

- a) Cotisations de 36,06 \$ par personne pour 2720 membres
- b) AUTRES AFFILIATIONS INTERNATIONALES (NOM DE LIGNE SUPPRIMÉ - FONDS AJOUTÉS À LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS-INTERNATIONALE)

9) DÉPENSES LIÉES À LA GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- a) Budget accordé aux membres individuelles du conseil d'administration afin qu'elles s'acquittent de leurs responsabilités.

ASSURANCE POUR LES ADMINISTRATRICES

- a) Assurance responsabilité civile pour les administratrices du conseil d'administration et les membres de la direction de la FCFDU.

FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- a) Pour intégrer des opportunités de formation pour les membres du conseil d'administration.

RÉSERVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (NOUVEAU)

- a) À utiliser par le conseil d'administration pour un projet imprévu. Son utilisation doit être approuvée par le conseil d'administration.

10) DÉPENSES POUR L'AGA

TRADUCTION DE L'AGA

- a) Comprend uniquement les documents qui sont traduits précisément pour l'AGA. Ces dépenses ne sont pas comprises dans celles de la ligne ci-dessus afin de bien refléter le coût réel de l'AGA.

DÉPENSES LIÉES À L'AGA ET AU COMITÉ DE L'ORGANISATION LOCALE

- a) Frais logistiques associés à l'AGA.

DÉPENSES DE CONFÉRENCE (NOUVEAU dans le budget national - auparavant sous la responsabilité du comité d'organisation locale)

- a) Le bureau national s'occupe de la logistique, des contrats, etc. pour l'AGA. Coûts associés à l'organisation de l'événement - restauration, conférenciers, inscription, etc.

DÉPENSES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (NOUVEAU dans le budget national - auparavant sous la responsabilité du comité d'organisation locale)

- a) Les dépenses du conseil national pour l'AGA sont basées sur les politiques financières.

INTERNALLY RESTRICTED FUNDS

Proposed Transfers

a Internally Restricted Contingency Reserve Fund

	Balance as at 30-Apr-23	2023-2024 Allocations	2023-2024 Disbursements	Balance as at 30-Apr-24
Rent	62000			62000
Contracts	22000			22000
Salaries	33000			33000
Legal and HR	22000			22000
Closure	27000			27000
Miscellaneous	36000			36000
#3010	202000			202000.00
#3020	b Accessibility Fund		15000.00	0
#3030	c GWI Triennial Fund	4000.00		16000.00
#3050	d Board Retreat		22000.00	0.00
#3060	e GWI Reserve Fund		3748.00	0.00
#3040	f Office Furnishings	2277.76	2277.76	5000.00
	g AGM	25000.00		25000.00
	h Club Grants for AGM	10000.00		10000.00
	i CSW Grants	5000.00		5000.00
	<u>259748.00</u>	<u>46277.76</u>	<u>43025.76</u>	<u>263000.00</u>

a The contingency reserve fund was set up to deal with unexpected costs that may arise in the future, such as the closure of CFUW and emergencies such as fire.

b The accessibility fund is intended for adapting technology (for example, websites) as required to make it more accessible.

c Funds are set aside for the GWI Triennial Meeting. The most recent held in November 2022 was a virtual meeting.

d The Board held an in person retreat in Toronto.

e GWI dues in excess of payments are kept in a reserve fund and drawn down when the payment is in excess of funds collected usually the result of increased exchange rates.

f The office continues to upgrade its furnishings.

g AGM - the Board is setting aside some of the surplus to apply to the cost of the in person AGM to be held in July in Edmonton.

h This money is being set aside to allow clubs to apply for help in attending the AGM in July in Edmonton.

i Funds are being allocated to help members attend the Commission on the Status of Women at the UN held every spring.

Rapport de la trésorière adjointe du GWI (Canada)

Graduate Women International (GWI) est une organisation mondiale non gouvernementale de femmes diplômées créée en 1919 et dont le Canada est l'un des membres fondateurs. Je représente la FCFDU en tant que membre du Comité des finances de GWI (FinCom), qui est composé de cinq membres du monde entier. Les deux trésorières adjointes viennent de Suisse (car GWI y a son siège social) et du Canada (car nous sommes le membre le plus nombreux). J'ai été nommée lors de la réunion triennale virtuelle de novembre 2022.

Le rôle du Comité est de surveiller les résultats financiers de GWI ; de recevoir des rapports financiers réguliers (trimestriels), d'examiner les dépenses, d'étudier les budgets et les cotisations proposés pour la prochaine période triennale, et de recommander le budget pour l'Assemblée générale et la Conférence triennale. Toutes nos réunions se tiennent par voie électronique, environ tous les trois mois.

Finances

Les états financiers vérifiés de 2023 pour GWI montrent un solde négatif de 30 393 francs suisses. Cette perte est principalement due à la diminution des cotisations des membres. Il y a une diminution du nombre de membres. De plus, certains pays membres ne peuvent pas payer le montant total de leur cotisation en raison de tremblements de terre, de guerres et d'autres catastrophes.

GWI disposait de 162 169 francs suisses en fonds affectés et de 39 924 francs suisses en fonds non affectés. GWI a très bien réussi à constituer ses réserves, car il y a quelques années, elle n'en avait aucune. GWI est toujours soumise à un budget d'austérité et s'en sort avec une seule personne rémunérée et d'autres restrictions de dépenses.

GWI est toujours confrontée à des pressions financières en raison de la diminution du nombre de membres. GWI s'efforcera de rechercher d'autres sources de financement.

C'est un privilège d'occuper le poste de trésorière adjointe. J'ai rencontré des femmes merveilleuses (grâce à Zoom) et je me rends compte de la chance que nous avons au Canada. En terminant, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de représenter la FCFDU dans ce rôle important et d'avoir profité de l'occasion pour en apprendre davantage sur GWI et le travail extraordinaire qu'elle accomplit.

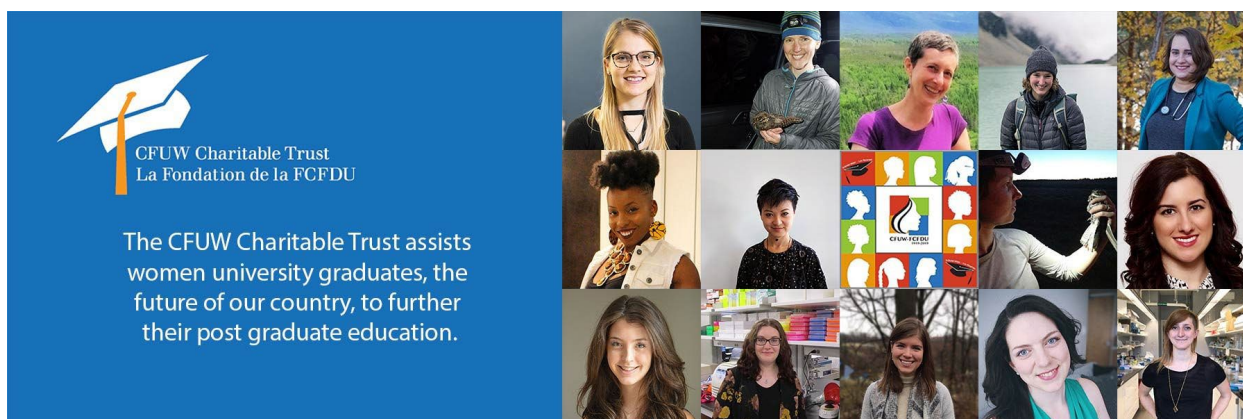
Susan Lane

Juillet 2024

GWI 2023 Rapport Annuelle

https://graduatewomen.org/wp-content/uploads/2024/07/Annual-Report-2023-FINAL-V2_compressed.pdf

Rapport de la présidente du Charitable Trust



Au cours des dernières années, le Charitable Trust de la FCFDU a connu une période de transition, car nous sommes passés d'un processus géré par un membre du personnel du Bureau national à une collaboration avec Universités Canada, qui a supervisé notre processus de demande. Le Charitable Trust était très nerveux quant à la façon dont cette transition se déroulerait, mais le processus s'est avéré positif, avec plus de responsabilités pour les administratrices et le Comité des bourses, mais une économie financière pour le Charitable Trust qui nous a permis d'éliminer nos frais de candidature.

De nombreuses personnes méritent d'être reconnues et remerciées pour leur travail au nom de Charitable Trust : Doris Mae Oulton, ancienne présidente du Charitable Trust, qui nous a guidés pendant la période de transition ; Sandy Thomson qui a pris la direction du comité des bourses lorsque Charlotte Rigby a terminé son mandat ; les membres du comité des bourses qui ont examiné 153 candidatures et sélectionné les lauréates ; les administratrices du Charitable Trust qui ont la responsabilité fiscale du Charitable Trust mais, plus important encore, nous devons reconnaître les jeunes femmes exceptionnelles qui posent leur candidature pour nos prix.

Dans un monde idéal, le Charitable Trust serait en mesure d'accorder une bourse à chaque candidate méritante, mais nous sommes limités par nos fonds. Beaucoup de nos clubs FCFDU ont des programmes de bourses pour les jeunes qui terminent leurs études secondaires, mais le Charitable Trust soutient les femmes qui étudient au niveau de la maîtrise ou du doctorat. En tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, le Charitable Trust est en mesure de délivrer des reçus de bienfaisance pour les dons de 20 \$ ou plus et nous sommes reconnaissantes pour le soutien apporté par les particuliers et les clubs ainsi que pour un certain nombre de legs importants qui permettent au Trust de poursuivre son travail. De plus amples informations sur le travail du Trust et les nombreuses façons de s'impliquer et de faire des dons sont disponibles sur le site web du CT : <https://cfuwcharitabletrust.ca>.

Kathryn Wilkinson